DEPARTEMENT du MORBIHAN
COMMUNE DE SAINT-CARADEC-TREGOMEL

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215602103-20251223-18122025_0010-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CARADEC-TREGOMEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur William JACOBERT, Maire.
Date de la convocation : 15 décembre 2025.
Présents : Mme AUGUSTIN Sylvia, Mme GUILLEMOTO Catherine, Mr JACOBERT William, Mr JAFFRE Philippe, Mr LEMERAY Gérard, Mr NENEZ Yann, Mr SIVY Hervé.
Absents : Mr BONNET Robert, Mme BOSTEL Vanessa, Mme LE DORVEN Gabrielle, Mr SIMON Roland (pouvoir donné à Mr JACOBERT).
Secrétaire de séance : Mme Sylvia AUGUSTIN a été nommée secrétaire de séance.

MODIFICATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION – REVALORISATION DU METIER DE SECRETAIRE GENERALE DE MAIRIE – BONIFICATION D'ANCIENNETE FACULTATIVE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les Lignes Directrices de Gestion mettant en œuvre la stratégie de pilotage des ressources humaines et des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents ont été validées par arrêté du 16 juin 2023.

Monsieur le Maire indique que la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant la revalorisation du métier de secrétaire de mairie introduit de nouvelles dispositions applicable à compter du 1er janvier 2024 (nomination d'un secrétaire général de mairie dans les communes de moins de 3500 habitants pour assurer les fonctions liées au secrétariat de mairie, promotion interne en catégorie B pour les agents de catégorie C exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie, bonification d'ancienneté pour les agents exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie….).

Aussi, afin de pouvoir faire appliquer ces nouvelles dispositions, les Lignes Directrices de Gestion doivent être modifiées afin d'y inclure la notion de revalorisation du métier de secrétaire générale de mairie et notamment le bonus d'ancienneté applicable aux attachés territoriaux,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215602103-20251223-18122025_0010-DE

rédacteurs, adjoints administratifs territoriaux qui exercent les fonctions de secrétaire générale de mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan en date du 9 décembre 2025,
- Décide de modifier les Lignes Directrices de Gestion au point n°4 : Promotion et valorisation des parcours professionnels : un bonus d'ancienneté facultatif est accordé aux agents exerçant les fonctions de secrétaire générale de mairie (bonification de 3 mois d'ancienneté tous les 3 ans d'exercice effectif de la fonction de SGM à compter du 1er août 2024).

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-CARADEC TREGOMEL (MORBIHAN)

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Le
Publié ou notifié